

## Le Maire en poste restante !

On sait que la Poste, faisant passer la logique économique avant le service du public, tend à supprimer les petits bureaux, jugés « non rentables ». On sait aussi que le Maire est, en ce domaine, partisan du « laisser-faire, laisser-aller », comme on l'a vu lors de la fermeture du bureau postal de La Fontaine (voir Agora n°42). Mais nous n'en sommes déjà plus là : les boîtes aux lettres sont désormais aussi un objet de luxe. Il y a encore quelques mois, pour poster son courrier dans le quartier Saint-Saturnin, une boîte aux lettres se dressait à l'angle de la rue de l'Église et de la rue Maurice-Labrousse. Mais les travaux préparatoires au chantier du théâtre l'ont fait disparaître en décembre. Des habitants du quartier ont écrit au Maire pour s'étonner que ladite boîte n'ait pas été réimplantée à proximité. Chanceux, ils ont eu une réponse : une boîte devrait être installée devant la médiathèque. Mais cette promesse vaut-elle plus que l'engagement de refaire la piste d'athlétisme du lycée ? À ce jour, trois mois après la lettre du Maire, la boîte brille toujours par son absence...

## Le maire, macroniste avant Macron !

Avant même la séance du conseil municipal de juin qui devra valider le contrat de réduction des dépenses locales, le maire annonce dans son édit du bulletin municipal d'avril que quoi qu'il advienne, il signera le contrat imposé par le président de la République aux "300 collectivités territoriales les plus dépensières du territoire national". Antony en fait partie... Le maire annonce donc qu'il se soumettra sans résistance au diktat présidentiel... Il nous dit même qu'il était macroniste avant Macron puisqu'il avait saigné les dépenses de fonctionnement de la ville et augmenté autant que possible les tarifs des services municipaux en contrepartie d'une pause des impôts locaux... Le maire et sa majorité unanime nous disent qu'ils vont contractualiser avec Macron pour bloquer les dépenses sans nous dire s'ils bloqueront parallèlement le coût des services et les impôts locaux, ni même s'ils ne transféreront pas au territoire les augmentations des services comme ils viennent de le faire lors de la dernière séance du conseil de Vallée-Sud-Grand-Paris pour la taxe de ramassage des ordures ménagères ou celles pour les petites et moyennes entreprises... Le maire nous dit donc combien il n'a rien à "faire" de l'avis de son conseil municipal puisqu'il a décidé tout seul de signer le contrat imposé par l'Etat, il nous fait ainsi savoir sa conversion au macronisme municipal.

Retrouvez-nous sur :  
[www.citoyensaantony.fr](http://www.citoyensaantony.fr)

## Club municipal de football : non, la mairie ne peut pas faire semblant.

Depuis plusieurs années, le club de football municipal est en proie à de multiples difficultés de gestion et à des conflits internes. Les tribunaux saisis ont déjà requalifié des contrats de travail qui pèsent très lourdement sur les finances du club tant les sommes en cause sont importantes et hors de portée du club essentiellement alimenté par les impôts locaux... Aujourd'hui c'est la non perception de la contribution de plusieurs dizaines d'adhérents (licences) qui aggraverait davantage les déficits du club. Il est donc urgent que la mairie, principal financeur public, s'empare de la situation à travers un audit externe et propose une solution de sortie de crise. Il en va de l'avenir du club et des centaines de jeunes sportifs antoniens.



N°47

# Agora

Avril 2018

## Territoire : l'énigme démocratique

Alors que les établissements territoriaux ont vu leurs compétences considérablement élargies (aménagement notamment) et qu'ils pourraient être l'alternative à la suppression des départements de petite couronne, l'élection de leurs membres au suffrage universel semble être aujourd'hui remise en cause. Pourtant leur fonctionnement actuel est opaque et les prises de décisions sont trop souvent des petits arrangements entre les maires.

Les collectivités territoriales ont réussi le défi de la décentralisation car il existe un contrôle fort des citoyens, notamment lors des élections, et un lien fort existe entre les élus de proximité et la population qui sait interpeler.

La démocratie locale est fondamentale au bon fonctionnement des institutions et le suffrage universel en est le garant !

Développer ces établissements sans élections propres conduirait à promouvoir des pratiques technocratiques et déresponsabiliserait les conseillers territoriaux.

L'action locale a besoin d'une véritable assise démocratique et le renforcement des établissements publics territoriaux ne peut se faire sans les citoyens.

## Suppression de la taxe d'habitation : la vraie fausse bonne idée!

C'est l'une des mesures phares du gouvernement Macron-Philippe. La taxe d'habitation sera progressivement supprimée sur trois ans, pour 80% des contribuables. Une vraie bonne idée? Pas si sûr ! S'il n'est pas anormal que le citoyen contribue par l'impôt local au fonctionnement des services publics communaux qui lui sont proposés, les fondements de cette taxe perçue par les communes sont particulièrement injustes et inadéquats à la réalité. Ils ne tiennent pas compte des ressources des ménages sauf pour les dégrèvements (aujourd'hui dans notre commune plus de 20% des ménages aux faibles ressources en sont légitimement exonérés). La contribution annuelle représente en moyenne entre 1000 et plus de 2000 euros par foyer fiscal imposable. L'assiette de cet impôt repose sur des évaluations cadastrales antérieures à 1970 ; ainsi certains biens sont notoirement sous-évalués quand d'autres sont surévalués. Il était donc nécessaire de réactualiser cette taxe qui, faut-il le rappeler, est perçue par la commune pour financer le fonctionnement de ses services et dont la fixation du taux est un outil fondamental de mise en œuvre d'une politique municipale. Cependant, une réforme nécessaire ne signifiait pas la disparition de cet impôt local qu'il faudra bien compenser si l'on veut pérenniser le fonctionnement des services locaux. Ne nous y trompons pas, l'Etat qui s'est engagé à compenser au centime près la suppression de la taxe, devra trouver les moyens de financer cette compensation aux communes et comme d'habitude cela se traduira à terme par une fiscalité nationale accrue (impôt sur le revenu, TVA, CSG sur les retraites, autres et diverses taxes...).

Ainsi, ce que le contribuable ne paiera plus à la commune, il le paiera demain à l'État. Ceux qui ne payaient pas, les

familles aux revenus modestes, pourraient bien à nouveau être mises à contribution par le biais d'une TVA renforcée ou d'autres taxes.

Autre risque pour les usagers c'est l'augmentation du coût des services rendus par les communes. Des maires n'hésiteront pas à augmenter le prix facturé aux usagers au principe que désormais ils ne paient plus de taxe d'habitation. C'est bien ce que doivent craindre les contribuables et usagers antoniens puisque le maire a d'ores et déjà mis en place le principe de l'usager payeur en lieu et place du contribuable solidaire. C'est ainsi que depuis des années il a bloqué l'évolution des taux de la taxe d'habitation et augmenté chaque année les tarifs des services publics locaux bien au-delà de l'inflation constatée. Avec la suppression de la taxe d'habitation, il faut donc craindre pour les Antoniens une très forte hausse des tarifs des services communaux dans les prochaines années.



Jean-Marc Feuillade

## Vasarely, les copains d'abord ?

L'espace Vasarely inauguré depuis fin 2014 a non seulement trouvé son public, mais est désormais en surbooking. La mairie envisage désormais de n'accueillir certaines manifestations annuelles qu'une année sur 2. Les associations musicales sont parfois contraintes d'organiser leurs concerts à des horaires ou des jours de la semaine qui ne leur conviennent pas. Dans ce contexte se pose le problème de la transparence des réservations. Pour réserver une salle, il faut la demander avant une date déterminée, ce qui est logique, pourtant les associations qui se plient à cette contrainte se voient répondre avant même cette date que la salle ne sera pas disponible. Qu'en est-il ? Y a-t-il des associations plus privilégiées que d'autres ? Par ailleurs on note que l'espace Vasarely est parfois son parking sont réservés par des organismes bancaires, des congrès médicaux... Autant peut-on comprendre qu'une salle délaissée soit louée à titre onéreux à des organismes privés, sur des créneaux libres, autant un espace associatif au planning déjà surchargé devrait être laissé à ses utilisateurs naturels. Il est compréhensible que le succès de cet espace entraîne des difficultés, mais les frustrations liées à l'indisponibilité des équipements s'accompagnent désormais de suspicions de copinage. Pourquoi un planning d'occupation des différents espaces ne serait pas disponible sur place et en ligne sur le site de la mairie ? Un peu de transparence et d'équité ne nuiraient pas.



**Catherine Cressot**

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony  
feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

### Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,  
7 ter rue Pasteur - Antony

## Jumelages : Libre-service municipal !

Un nouveau jumelage pour Antony : un de plus... Nous en sommes à près d'une dizaine dont peu de nos concitoyens savent à quoi ils servent et ce qu'ils apportent. Après l'Arménie, l'année dernière, c'est donc aujourd'hui le Liban, en l'occurrence une commune déjà jumelée avec l'archevêché de Lyon. Pourquoi pas ? Au travers de son jumelage avec Sderot en Israël, la communauté antonienne montre combien elle peut être solidaire avec les peuples de cette région dramatiquement en proie aux antagonismes locaux... Mais alors pourquoi pas un jumelage avec une cité palestinienne pour affirmer une solidarité qui ne serait pas à sens unique et notre soutien pour une paix juste et durable ? Antony a bien osé, au temps de Patrick Devedjian, assumer « le jumelage politique » en signant un pacte avec le Hezb-I-Islami afghan d'Abdoul Haq opposé à l'invasion soviétique dans les années 1980... Un jumelage maintenant complètement oublié.

Si nous nous fixions simplement, tout simplement, une démarche de solidarité, comme nous le proposent ces Antonien(e)s qui, après des années d'action au Sénégal, ont été invité(e)s à inaugurer un boulevard « Ville d'Antony » dans la commune de Boïnadjil... Des Antoniens, des Antoniennes, solidaires, mais solidaires sans la mairie d'Antony... Ne serait-il pas venu le temps de proposer une véritable politique municipale de jumelage ?



**Anne Rambaut**



## Le Maire ne manque pas d'air !

Depuis plusieurs années, des associations antoniennes (Antony à Vélo, l'ASPEA, les Amis de la Terre) demandaient à la Mairie de faire réaliser des analyses de l'air ambiant dans notre ville. Cette démarche était soutenue par le groupe municipal « Antony avec vous » ; en effet, aucune mesure n'était plus réalisée dans les Hauts-de-Seine par le réseau régional AIRPARIF depuis 2013, date à laquelle le Président du Conseil général (Patrick Devedjian) avait résilié la subvention à cette association. La ténacité a eu raison de l'obstination et au printemps 2017 la Mairie a fait réaliser en catimini une campagne de mesures.

En novembre 2017, c'est au Conseil des séniors que l'existence de cette campagne a été divulguée en primeur. L'existence de la campagne mais pas ses résultats... Tout au plus annonce-t-on que la campagne de mesures a été réalisée gratuitement, non par AIRPARIF mais par un laboratoire de la Préfecture de Police, que le rapport d'analyse est très volumineux, compliqué à lire et que les résultats sont rassurants. Quand les élus « Antony avec vous » demandent au dernier Conseil municipal à avoir communication du rapport, ils essuient un refus assorti de l'expression autorisée de l. Vouldoukis sur le caractère « rassurant » des résultats ; il faut qu'ils déposent une réclamation à la Commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir enfin mi-mars la copie de 2 rapports de 23 et 28 pages. Que voulait donc cacher le Maire à ses concitoyens, aux associations, à l'opposition ?

Premièrement, l'explication de la gratuité des mesures. On relève que certaines analyses de polluants atmosphériques (monoxyde de carbone, dioxyde de soufre) n'ont tout simplement pas été réalisées (peut-être même pas proposées ?). D'autres analyses réalisées (mesures en continu des particules PM10) ont vu leurs résultats invalidés à cause de difficultés techniques récurrentes. Certains sites (parking de l'école Pasquier, cour de la maternelle Ferdinand-Buisson) n'ont pas pu être échantillonnés comme prévu à cause de pannes électriques tandis que d'autres (Place

Charles-de-Gaulle, rue Velpeau) resteront sans résultats car les dispositifs de mesure ont été perdus ! Sur quelques analyses (le nickel et l'arsenic), les techniques employées ayant une limite de quantification supérieure aux valeurs cibles, les résultats sont absolument ininterprétables. Si ce n'est pas une campagne de mesures au rabais, comment est-ce que ça s'appelle ?

Deuxièmement, certaines mesures sont effectivement rassurantes. Les valeurs d'ozone sont systématiquement en dessous des valeurs cibles ; on se demande d'ailleurs comment il pourrait en être autrement en mars-avril puisque l'ozone est un sous-polluant dont les taux n'augmentent que par temps très chaud et ensoleillé... Les valeurs du benzène et des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques sont toujours conformes, cela confirme que l'essentiel des véhicules circulant à Antony sont équipés de pots catalytiques, mesure instaurée il y a 25 ans...

Mais on apprend aussi des choses plus inquiétantes. Ainsi, pour les oxydes d'azote (un marqueur de la pollution automobile), 7 des 10 points exploitables dépassent les valeurs limites : 5 à la Croix-de-Berny, dont la cour de l'école Pasquier, et 2 dans le centre-ville, autour de la gare du RER. Pour les particules fines (un marqueur de la pollution par moteurs diesel), si la cour de l'école maternelle Ferdinand-Buisson est conforme, ce n'est pas le cas de celle de l'école Pasquier puisque la concentration y monte à plus de 35 µg par m3 pour un objectif de qualité à 30. Et pourtant les mesures ont été réalisées sur une semaine plutôt ventée (70% des vents supérieurs à 2 m/s) ce qui a favorisé la dilution des polluants.

Il est temps d'arrêter le bricolage. Il est nécessaire de faire réaliser par des organismes dont c'est le métier des mesures répétées et rationnelles de pollution dans les quartiers supposés exposés (pas seulement la Croix-de-Berny et les abords de la gare du RER Antony-Centre mais aussi le long de la RD920, de l'A86 et à AntonyPôle). Et que les résultats soient disponibles sur le site de la Mairie, en toute transparence.



**Bruno Edouard**